

Loiret → Actualités

POLITIQUE ■ 1.500 grands électeurs appelés aux urnes en septembre pour désigner les trois sénateurs du Loiret

La droite espère le grand chelem !

Le mode de scrutin a changé depuis la précédente élection. Un point jugé favorable à la droite qui espère ravir le siège du socialiste Jean-Pierre Sueur.

Philippe Ramond
philippe.ramond@larep.com

Qui succédera aux trois sénateurs du Loiret sortants, Éric Doligé (UMP), Janine Rozier (UMP, qui ne se représente pas) et Jean-Pierre Sueur (PS) ? L'homme de la rue n'est pas directement sollicité à l'isoloir, mais l'élection prévue le dimanche 25 septembre se promet, malgré tout, d'être intéressante.

Au plan national d'abord, puisque le Sénat pourrait basculer à gauche. Une menace largement prise en compte par les élus UMP du Loiret qui, à leur échelle, entendent inverser la tendance de l'aveu même de Gérard Larcher (UMP), président du Sénat, « chaque voix comptera ».

Le panachage possible pour les grands électeurs

Encouragée par le fait que le mode de scrutin se trouve modifié dans le Loiret par rapport à 2001, (adieu proportionnelle !) la droite a bon espoir de re-

Le Sénat

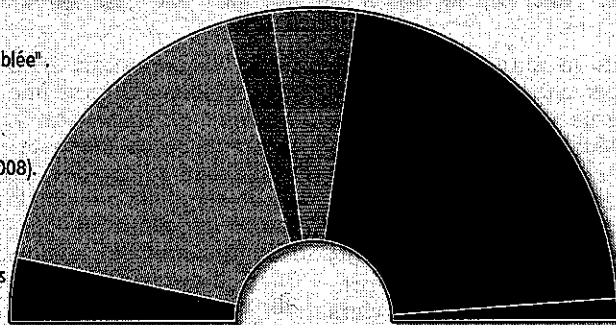
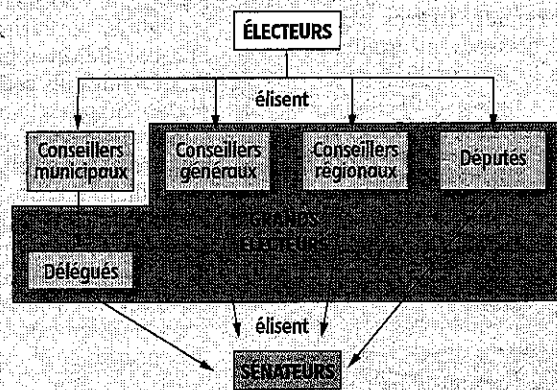
343 → nombre de sénateurs composant actuellement la "Haute assemblée".

348 → nombre de sénateurs qui composeront le Sénat en 2011.

2008 → date du dernier renouvellement (dimanche 21 septembre 2008).

6 → durée du mandat d'un sénateur : 6 ans.

150 000 → nombre de "grands électeurs" qui élisent les sénateurs au suffrage universel indirect.



LE PRÉSIDENT DU SÉNAT
Gérard Larcher (groupe UMP)

LES GROUPES POLITIQUES

- CRC-SPG (Groupe communiste, républicain, citoyen et des sénateurs du Parti de gauche) : 24
- SOC (Groupe socialiste) : 115
- RDSE (Rassemblement démocratique et social européen) : 18
- UC (Union centriste) : 29
- UMP (Union pour un mouvement populaire) : 148
- RASNAG (Réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe) : 7 sénateurs + 2 sièges vacants suite à démission

Source : www.senat.fr LA RÉPUBLIQUE

Parité absolue au PS

Trois hommes, trois femmes. « Parité absolue alors qu'elle n'est pas exigée ! », clame Jean-Pierre Sueur, qui a aussi soigné la répartition géographique à travers les six socialistes en lice (présents à Orléans, Pithiviers, Montargis, Forêt d'Orléans, Ouest du Loiret et Giennois). Il souligne un équilibre rural-urbain. Quant aux mandats, outre le sénateur sortant, on note la présence d'une conseillère régionale, d'une conseillère générale et de deux présidents de communautés de communes, soit, par le jeu des cumuls, quatre mandats de maires. Le 19 mai dernier, 432 militants ont entériné l'alchimie du sénateur Sueur, par 404 voix (93,5 %). Il se dit « confiant et serein », se présentant comme « le sénateur de tous les élus du Loiret » et rappelant qu'un hebdomadaire de la presse nationale l'avait classé 1^{er} des 343 sénateurs pour le travail effectué.

prendre le fauteuil gagné, voilà dix ans, par le socialiste Jean-Pierre Sueur. Il est vrai que le vote à la proportionnelle, ainsi qu'une multiplication des candidatures à droite, avaient été très favorables à l'homme de gauche.

Le sénateur UMP sortant, Éric Doligé, annonce la couleur : « Le retour du scrutin uninominal doit nous permettre de retrouver trois sénateurs. Charge à nous de présenter de bons candidats. » En la matière, l'étiquette UMP reste aux vestiaires pour la

troisième candidate, Brigitte Burdin, non encartée et sans mandat électif. Un joker ?

Précisons que les grands électeurs devront proposer trois noms et pourront panacher. Pour l'heure, seuls le PS et l'UMP ont présenté des candidats. On peut supposer que le PCF effectuera un désistement républicain à la faveur du PS, qui bénéficie déjà du soutien des écologistes. Aucun mouvement des autres formations.

Dans les rangs de l'UMP, il se murmure que Cath-

rine Soullie, la députée européenne d'Olivet, contrainte de rendre son fauteuil à Brice Hortefeux, aurait bien postulé. Monique Bévière, conseillère municipale à Pithiviers aurait, elle aussi, nourri quelque ambition. Circulait également le nom de Marie-Françoise Fautrat, maire de Nangeville et épouse du secrétaire départemental de l'UMP.

J-P Sueur : « Le travail paiera »

Le seuil pour lequel le vote à la proportionnelle est applicable est passé de 3 à 4 sièges et plus. Pour le Loiret, l'abandon de la proportionnelle rend plausible, sur le papier, une victoire « 3 sur 3 » pour la droite. Pourquoi ? Sur 1.500 grands électeurs, Jean-Pierre Sueur avait obtenu, en 2001, 395 voix (25,78 %) contre 521 voix (34 %) à Éric Doligé et Janine Rozier. En septembre prochain, 750 voix seront nécessaires pour être élu. Même si des villes comme Pithiviers, Châteauneuf, Chécy ont basculé à gauche aux dernières municipales (Malesherbes est revenue à droite dans le même temps), l'UMP voit mal le sénateur socialiste engranger 750 voix et refaire son handicap, au regard de son score de 2001. Des supputations qui n'entament pas la détermination du leader PS, convaincu que « le travail paiera ». ■

Les deux formations majeures, PS et UMP, en ordre de marche

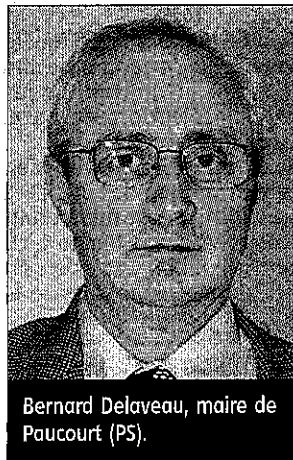
Les six candidats du PS sont officiellement connus.

Les titulaires : Marie-Thérèse Bonneau, 73 ans ; Bernard Delaveau, 64 ans, et Jean-Pierre Sueur, 64 ans. Ils ont pour suppléants respectifs Bertrand Hauchecorne, 61 ans, maire de Mareau-aux-Prés et président de la communauté de communes Val d'Ardoux ; Anne Leclercq, 52 ans, conseillère régionale, éleveur à Ouzouer-sur-Trézée, et Anne Besnier, 55 ans, maire de Fay-aux-Loges, conseillère générale de Châteauneuf.

- À droite, Éric Doligé, 67 ans, sénateur sortant UMP, s'est entouré de Jean-Noël Cardoux, 64 ans, vice-président au conseil général connu dans le Sullylois (UMP), et de Brigitte Burdin, 53 ans. Directrice de l'Association des maires du Loiret, elle ne compte aucun mandat électif. Le suppléant de Jean-Noël Cardoux sera Jean-Claude Bouvard, maire de Guigneville, président de la CC Beauce-Gâtinais. ■



Marie-Thérèse Bonneau, maire de Pithiviers (PS).



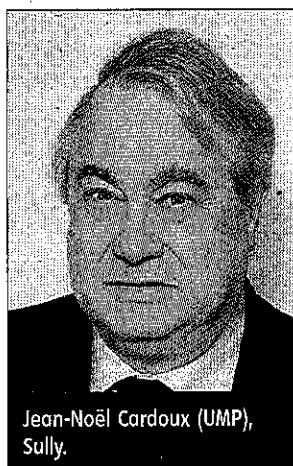
Bernard Delaveau, maire de Paucourt (PS).



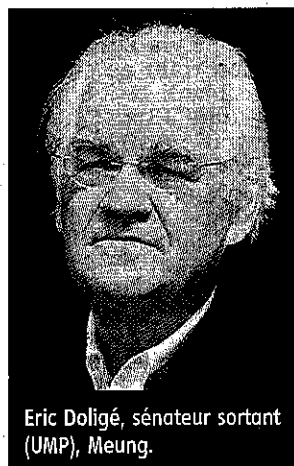
Jean-Pierre Sueur, sénateur sortant (PS), Orléans.



Brigitte Burdin, (sans étiquette), Orléans.



Jean-Noël Cardoux (UMP), Sully.



Éric Doligé, sénateur sortant (UMP), Meung.

Tout savoir sur les élections sénatoriales 2011

Pas évident de s'y retrouver face à ce scrutin. Voici les informations essentielles.

- 3 sièges. Le renouvellement de septembre concerne 170 sièges de sénateurs, dont 3 dans le Loiret.

- Qui vote ? Dans le Loiret, 1.500 grands électeurs (conseillers généraux et régionaux, députés, mais aussi des conseillers municipaux et délégués de conseils municipaux). La désignation de ces derniers interviendra le vendredi 17 juin.

- Panachage. Il ne s'agit pas, cette fois dans le Loiret, d'un scrutin de liste. Les grands électeurs auront tout loisir de rayer un ou deux noms sur une liste, à la faveur d'un ou deux noms d'autres candidats.

- Le Sénat, c'est quoi ? Assemblée nationale et Sénat compose le Parlement qui vote la loi et contrôle l'action du Gou-

vernement.

- Réduction du mandat sénatorial. À partir de septembre, le Sénat sera renouvelé par moitié tous les trois ans, pour tenir compte de la réduction de 9 à 6 ans de la durée du mandat sénatorial.

- Indemnité. Le net mensuel perçu par un sénateur s'élève à 5.400 € environ. L'indemnité parlementaire de base est imposable. Un parlementaire « cumulaire » ne peut percevoir plus de 2.750 € au titre de ses mandats locaux.

- Frais d'exercice. Outre l'indemnité, le sénateur peut utiliser les services d'assistants pour le secourir. Il dispose à cet effet d'un crédit de 7.548 € brut mensuel. Le sénateur a une carte SNCF permettant l'accès gratuit à la 1^{re} classe. Frais de taxis et de péage peuvent être remboursés dans la limite d'un forfait annuel, etc. ■